



Collectivité  
Territoriale  
de Guyane

CRTC ANTILLES-GUYANE

GREFFE - ARRIVEE

30/09/2024

N° 0111

*Le Président  
de la Collectivité*

**Monsieur Patrick BARBASTE**  
**Président de la Chambre Rég. Des Comptes**  
**Parc d'Activité la Providence**  
**Kann'Opé – Bat D – CS18111**  
**97181 LES ABYMES Cedex**

*Cayenne, le 27 Septembre 2024*

**Objet : Synthèse régionale – situation financière des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en Guadeloupe, Guyane et Martinique**

Monsieur le Président,

Par courrier du 28 Août 2024, vous m'avez transmis la synthèse régionale relative à la situation financière des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en Guadeloupe, Guyane et Martinique. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance de ce rapport qui appelle de ma part les réponses et remarques ci-après.

En premier lieu, je me réjouis qu'il constate une amélioration générale de la situation financière des Collectivités et souligne la solidité des grandes collectivités dont fait partie la CTG.

**Je tiens à rappeler les efforts constants que nous menons, avec le soutien de l'Etat, pour consolider depuis maintenant plusieurs années la structure financière et la gestion de notre Collectivité.** Nous menons pour cela une politique de maîtrise des charges qui porte ses fruits, et je constate d'ailleurs à ce titre que, contrairement à ce qui est régulièrement énoncé, le niveau total des effectifs par habitant des collectivités guyanaise est le plus bas des DROM et inférieur à certaines régions métropolitaines.

Le rapport souligne également **l'accélération très nette des investissements** sur notre territoire (multiplication par 3,5), défi technique et budgétaire important que nous nous sommes fixés au regard des enjeux d'aménagements spécifiques à la Guyane. Il indique le rôle important des soutiens de l'Etat et des fonds européens dans ces investissements. Nous devons rester très attentifs à cette particularité dans un contexte de dégradation des finances de l'Etat et au moment où certains souhaiteraient revenir sur la régionalisation de la politique de cohésion de l'Europe.

Dans tous les cas, je suis convaincu qu'une structure financière saine et une véritable capacité à investir constituent un socle indispensable au développement de notre territoire et soyez assuré que je poursuivrai avec volontarisme cet engagement.

En second lieu, le rapport vient souligner de manière criante la disparité qu'il existe entre recettes par habitant sur les différents territoires ultramarins. **On ne peut à nouveau que constater la faiblesse structurelle des recettes des collectivités guyanaises et en particulier de la CTG.** L'exemple de la DGF évoqué page 10 est marquant : 313€/hab en Guyane contre 787€/hab et

893€/hab pour les collectivités guadeloupéennes et martiniquaises. Mais cette réalité ne concerne pas que la DGF : comme on peut le constater dans le rapport sur les finances publiques locales 2024 de la Cour des Comptes page 131, les collectivités guyanaises perçoivent en moyenne 3700€ de recettes par habitant , ce qui les place **en dessous de la moyenne métropolitaine** (3800€/habitant), et très en dessous de la moyenne des DROM qui est à 4453€/habitant.

Sur ce point, il me semble essentiel de rappeler **qu'une part importante des recettes est basée sur une répartition « historique » qui n'évolue pas, ou très peu en corrélation avec la population**. Ce système est extrêmement pénalisant pour notre territoire en croissance démographique rapide : **alors que le niveau de recettes par habitant est déjà très bas, il continue à diverger des autres régions**. Ces éléments viennent confirmer la nécessité, identifiée par l'accord structurel, de remettre à niveau les recettes de la CTG, mais plus largement celles de toutes les collectivités de Guyane. Cela souligne également le caractère indispensable d'une meilleure corrélation entre les recettes et la croissance démographique, sous peine de voir le territoire continuer à s'éloigner des standards nationaux.

Enfin ce rapport souligne que **la situation financière de nombreuses communes reste fragile**. Je ne peux que partager ce constat. Comme indiqué, la Collectivité Territoriale de Guyane réalise 67% des investissements des administrations publiques locales du territoire. Outre l'investissement, nous nous substituons en réalité aux communes sur de nombreuses compétences (en particulier le sport et la culture). Alors que plusieurs services publics essentiels dépendant des communes (transports, eau, assainissement) restent encore insuffisants en Guyane, cette situation me semble devoir appeler toute notre attention. Comment répondre à ce défi alors que certaines communes sont identifiées comme asphyxiées pour les 10 prochaines années ?

A ce titre, les COROM ont constitué un outil intéressant, qu'il me semblerait indispensable de renforcer, en particulier pour les communes en situation financière critique: qui ne sont pas en mesure d'espérer un redressement rapide de leur situation de par leurs propres moyens.

**Il me semble également essentiel de pouvoir, via la Collectivité ou d'autres outils, apporter des compétences techniques pour réaliser les projets d'investissement et appuyer les communes dans leur gestion**. A ce titre, une action forte destinée à consolider les bases fiscales me semblerait constituer une bonne stratégie.

En conclusion, je tiens à remercier la Chambre Régionale pour ce travail très détaillé. Il me semble dresser des constats réalistes, même si, de par sa structure, il ne me semble pas assez souligner la disparité réelle qui existe entre notre territoire et les autres DROM. Il vient confirmer les trois principaux enjeux que nous avons identifiés : continuer à solidifier la structure financière de la CTG, régler le problème d'un panier de recettes décorrélé de la croissance démographique et totalement sous-dimensionné par rapport aux autres territoires y compris métropolitains et enfin consolider la structure financière du bloc communal.

Espérant que ces compléments permettront d'éclairer utilement votre rapport, je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.



**Gabriel SERVILLE**

**Président de la Collectivité Territoriale de Guyane**